

Annonce n° 2018-01

Détail de l'offre

Nom de l'établissement	Association H.A.D.A.R. – Association Loi 1901 Hospitalisation A Domicile d'Avignon et sa Région Service Hospitalisation A Domicile (H.A.D.) – www.hadar.fr
Adresse	1525, Chemin du Lavarin BP 863 84 083 Avignon Cedex 2
Territoires d'implantation	Le service HAD intervient sur l'agglomération avignonnaise et sur l'ensemble du département du Vaucluse. Compte tenu de sa situation géographique, il intervient sur les départements limitrophes : Gard Rhodanien et Nord des Bouches-Du-Rhône
Région	PACA
Téléphone	04.90.13.47.40
Contact titre	Directeur
Nom / prénom	Pierre Guilhamat
Téléphone	04.90.13.47.40
Contact	Adresser lettre de motivation et CV au Directeur par mail : rh@hadar.fr
Profession recrutée	MEDECIN COORDONNATEUR EN HAD H/F Service d'Hospitalisation à Domicile (HAD)
Statut	Cadre Médical
Type de contrat	CDI Temps Partiel – Temps de travail évolutif : à partir de 0.50 ETP
Lieu de travail	Avignon – A côté du Centre Hospitalier d'Avignon
Présentation	<p>Etablissement :</p> <p>Créée en 1988, HADAR (Hospitalisation A Domicile d'Avignon et sa région) est une association privée à but non lucratif elle a été dans un premier temps domiciliée dans le service de Neuro-Rhumatologie de l'Hôpital d'Avignon</p> <p>L'Hospitalisation à Domicile (HAD) permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation avec hébergement. Elle assure, au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux, continus et coordonnés. Les soins délivrés en hospitalisation à domicile se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par leur complexité, leur durée et la fréquence des actes. Les établissements d'HAD sont des établissements de santé soumis aux mêmes obligations que les établissements hospitaliers avec hébergement.</p> <p>Activité :</p> <p>Sur demande médicale hospitalière ou de ville, le médecin coordonnateur établit un projet de soins coordonné avec une équipe pluridisciplinaire</p> <p>L'HAD assure la prise en charge par exemple dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les soins palliatifs• Les soins de retour et de réadaptation au domicile.

- Les pansements complexes
- La chimiothérapie
- La prise en charge post-opératoire.
-

Capacité :

L'HADAR prend en charge 110 patients, et a pour objectifs de développer son activité pour atteindre une capacité d'accueil de 140 à 160 places à l'horizon 2022.

Missions :

Le médecin coordonnateur HAD, référent médical de la structure rattaché au Directeur, devra :

- Contribuer par son action à la qualité de la prise en charge sanitaire et médico-sociale en favorisant une prescription coordonnée des différents intervenants adaptées aux besoins des patients.
- Elaborer et mettre en œuvre avec le concours de l'équipe soignante et des professionnels de santé libéraux, le projet général de soins qui fait partie intégrante du projet institutionnel. Ce projet doit préciser les modalités d'organisation des soins au sein de l'Etablissement en fonction de l'état de santé des patients et les modalités de coordination des différents intervenants.
- Organiser le fonctionnement médical de la structure dans le respect des règles professionnelles et déontologiques en vigueur.
- Veiller notamment à l'adéquation et à la permanence des prestations fournies aux besoins des patients ainsi qu'à la bonne transmission des dossiers médicaux et de soins et à la bonne circulation de l'information entre les différents intervenants.

Pôle médical :

Le médecin coordonnateur rejoint une équipe de 2 autres médecins coordonnateurs à temps partiel

Profil :

Docteur en médecine inscrit au tableau de l'ordre
 Vous êtes idéalement titulaire d'un DU ou justifiez d'une expérience dans les domaines de la douleur, des soins palliatifs ou de la gériatrie.
 Vous faites preuve, d'organisation, de rigueur.
 Vous avez une bonne maîtrise de l'outil informatique.
 Vous êtes convaincu de l'importance de la démarche qualité.
 Vous avez des capacités relationnelles et pédagogiques importantes.
 Vous adhérez à la démarche HAD.

Rémunération	Convention Collective FEHAP du 31 Octobre 1951 Entre 2500 à 3500 € bruts mensuels selon ancienneté (0.50 ETP)
Début	01/05/2018
Jours & Horaires de travail	17h30 par semaine (temps de travail évolutif) Pas de travail le samedi, dimanche et jours fériés Jours & Horaires : à définir afin d'assurer la continuité du service médical
Avantages	- Comité d'Entreprise - Reprise d'Ancienneté
Formation	Niveau études : Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins Expérience : expérience souhaitée